

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD175

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« exploitation »,

insérer les mots :

« du charbon et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.